



Paris, le 12 juin 2020

## **Un manifeste pour les directeurs des soins : Ses revendications statutaires sont les nôtres**

### **Le SYNCASS-CFDT soutient tous les directeurs des soins !**

Un manifeste, relayé hier par voie de presse, plaide pour la reconnaissance pleine et entière des directeurs des soins en qualité de directeurs, au cœur de la gouvernance des établissements de la fonction publique hospitalière. Car leur rôle, leurs missions et leurs compétences indispensables ont été, une fois de plus, démontrés dans la gestion organisationnelle et opérationnelle de la crise sanitaire.

- **Parce que cette initiative est l'expression de leur juste impatience de reconnaissance statutaire, que nous partageons**, après des évolutions pesées au trébuchet et que nous avons dû arracher au gouvernement pas à pas.
- **Parce que ce manifeste reprend, mot pour mot**, les arguments, les positions et les revendications statutaires constantes et cohérentes que le SYNCASS-CFDT défend depuis des années.

**LIRE ICI NOTRE DERNIÈRE COMMUNICATION**

- **Parce qu'il dénonce, comme leur syndicat majoritaire, le refus du ministère de la fonction publique**, au motif qu'il ne leur trouve pas de corps comparable dans l'ensemble de la fonction publique, dans le silence coupable de notre propre ministère qui laisse ses effectifs s'écrouler faute d'attractivité suffisante.

**Le SYNCASS-CFDT soutient la revendication portée par le manifeste d'un statut revalorisé à la hauteur de leurs missions.**

**Le SYNCASS-CFDT n'a pas attendu le « Ségur de la santé »** pour réclamer l'alignement de la carrière des directeurs des soins sur celle des autres adjoints de direction des équipes de direction hospitalières dont ils sont membres, saisissant pour cela chaque occasion possible depuis plusieurs années.

**La CFDT santé-sociaux a déjà transmis dans sa contribution « carrières et rémunérations »**, pour les agents de la FPH, son argumentaire demandant l'alignement pour ce corps spécifique : *« Le statut des Directeurs de soins n'existant pas à l'État, ni à la Territoriale, la fonction publique refuse de revoir leurs carrières en les alignant sur les autres directeurs adjoints, alors que les missions et responsabilités sont bien celles de directeurs au sein d'équipes de direction. Ce sont bien des directeurs et la justification de la revalorisation de leur grille tient à leur mission, positionnement, responsabilité. Elle tient aussi à la hiérarchie des grilles avec les cadres de santé, dont les écarts amenuisés au fil du temps pourront se réduire encore, voire entraîner un chevauchement négatif complet en cas de revalorisation de ces derniers. Cela ne pourrait pas rester ainsi. »*

**Le dossier statutaire s'inscrit ainsi dans la logique du management hospitalier.** C'est au regard de leurs responsabilités que les directeurs des soins méritent un statut de directeur à part entière, aligné sur les directeurs adjoints. Le dossier de la gouvernance et de la place des diverses fonctions de direction relève d'un autre débat. Abordé au « Ségur de la santé », mais bien plus ancien, il appelle des conclusions qui ne sont pas toujours celles du manifeste : **le SYNCASS-CFDT milite pour une unité de l'équipe de direction, dans la diversité des fonctions**, et ne souscrit pas à une logique qui isolerait la coordination générale des soins dans une gouvernance éclatée, à laquelle le service public perdrait.

**Le dossier du SYNCASS-CFDT, leur syndicat majoritaire, est sur la table, pour la négociation du statut que nous réclamons et que le gouvernement doit ouvrir sans attendre avec les syndicats représentatifs. Les directeurs des soins peuvent compter sur le SYNCASS-CFDT pour cela.**

**Le SYNCASS-CFDT agit pour une gestion concertée des établissements et la reconnaissance des responsabilités des cadres de direction, en vue d'un exercice professionnel maîtrisé**